

DOSSIER DE PRESSE

15 mars 2021

Plan départemental de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme 2021 - 2025





SOMMAIRE

- **SYNTHÈSE** page 3
- **PRÉAMBULE** page 4
- **L'ILLETTRISME, EN CHIFFRES ET EN MOTS** pages 5 et 6
- **L'ILLECTRONISME, UN ENJEU CROISSANT** page 6
- **UNE CAUSE NATIONALE** page 7
- **LE PLAN DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET L'ILLECTRONISME** page 8 et 9
- **CONCRÈTEMENT : LE CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME** page 10
- **CONCRÈTEMENT : LES CONSEILLERS NUMÉRIQUES** page 11
- **CONCRÈTEMENT : DES OUTILS EXISTANTS À PROMOUVOIR** page 11

SYNTHÈSE

L'illettrisme et l'illectronisme : un enjeu crucial pour les plus vulnérables

On évalue à environ **13 % la part de la population axonaise** en situation d'illettrisme. Dès son arrivée, le préfet de l'Aisne a fait de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, la grande cause départementale. Cette ambition est partagée par le Conseil régional Hauts-de-France et le Conseil départemental de l'Aisne et doit permettre de relever ce défi.

Fixer une stratégie globale : fédérer, informer, former, accompagner

L'objectif est de **ramener le pourcentage d'Axonais en situation d'illettrisme et d'illectronisme vers la moyenne nationale d'ici 2025**. Il s'agit de fédérer les volontés et d'intensifier les actes pour agir sur tous les fronts, à tous les âges de la vie, au plus près des personnes et des territoires et de manière coordonnée et pérenne pour mieux prévenir et résorber l'illettrisme. A cette fin, le plan apporte une **coordination des acteurs** et une mobilisation de tous, autour d'un **objectif transversal** à toutes les politiques publiques.

La mise en œuvre du plan : des actions concrètes, au service des Axonais :

- la mise en place, dès l'été, d'un centre ressources illettrisme et illectronisme tourné vers les adultes et chargé d'organiser des formations, d'identifier et de mettre les acteurs en réseau, d'informer et de sensibiliser les citoyens et les acteurs locaux ;
- la nomination d'un coordonnateur auprès du sous-préfet à la relance pour articuler les actions conduites par les différents acteurs qui contribuent à la mise en œuvre du plan ;
- le déploiement de conseillers numériques, dont 34 ont déjà été actés pour l'Aisne pour accompagner les usagers dans leurs démarches du quotidien ;
- la mobilisation de l'Éducation nationale, notamment au travers des **territoires éducatifs numériques** (7 millions d'euros) et de l'ouverture de **l'école aux parents** ;
- l'inscription de cet enjeu comme axe dans toutes les stratégies territoriales et les contractualisations qui leur sont liées, notamment les contrats de relance et de transition écologique ;
- la sensibilisation et l'élaboration d'un plan de formation à destination des agents et des employeurs ;
- la publicité du numéro vert 0 800 11 10 35 de l'ANLCI, complété par une plateforme téléphonique départementale portée par le centre de ressources ;
- la mobilisation de toutes les ressources existantes, notamment les outils de diagnostic (ex. : EVACOB) et d'apprentissage (« Machine à lire » du Professeur Alain Bentolila)
- la collaboration avec la **Cité internationale de la langue française** au château de Villers-Cotterêts qui constituera un levier privilégié. Elle aura vocation à être un lieu de formation et d'apprentissage de la langue pour tous. Une attention particulière y sera portée à la lutte contre l'illettrisme et à l'enjeu d'insertion sociale par une meilleure maîtrise de la langue française.

PRÉAMBULE : LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET L'ILLECTRONISME, UNE PRIORITÉ POUR L'AISNE

Dès 2015, face au constat qui plaçait l'Aisne en tête des départements de France métropolitaine où la part des personnes en difficulté de lecture est la plus élevée, l'État a mobilisé les acteurs publics de l'insertion sociale et professionnelle, les acteurs associatifs et les collectivités locales sur la nécessité d'augmenter les moyens consacrés à la lutte contre l'illettrisme dans le département.

L'illectronisme a quant à lui été exacerbé par la crise sanitaire de 2020. Face à la dématérialisation croissante des démarches, notamment administratives, l'usage des outils numériques représente un enjeu de cohésion sociale, éducative et économique dans tous les territoires, urbains ou ruraux. De fait, favoriser l'inclusion numérique des habitants éloignés de son usage, c'est leur permettre de faire des démarches administratives ou une recherche d'emploi en ligne, faciliter la continuité éducative et éviter le décrochage scolaire, maintenir un lien social ou rendre possible la téléconsultation d'un médecin...

En septembre 2020, un séminaire présidé par le préfet de l'Aisne, M. Ziad Khoury, a réuni l'État, les collectivités territoriales, les associations, les entreprises, les organismes de formation pour trouver des solutions et mettre fin à cette situation inacceptable. Afin de traiter toutes les situations (1), localement (2) et réunir les univers et les pratiques (3), il est nécessaire de donner un cadre et une cohérence aux différentes actions engagées :

1. Cela suppose de détecter, de convaincre et de prendre en compte chaque personne en situation d'illettrisme, grâce à une chaîne d'action réactive, avec des solutions qui répondent aux projets personnels et professionnels de chacun ;
2. Les solutions se construisent sur les territoires de vie des personnes. La centralisation est utile pour piloter et améliorer l'expertise mais les parcours ne pourront être traités qu'au plus près des personnes concernées ;
3. La lutte contre l'illettrisme souffre des cloisonnements entre l'éducation, la formation continue, la culture, l'action sociale. Le projet de Cité internationale de la langue française et le plan « Territoires numériques éducatifs » doivent nous montrer le chemin d'une action ambitieuse et partagée.

C'est toute l'ambition de la feuille de route départementale déclinée en quatre orientations stratégiques majeures, qui seront mises en œuvre avec l'appui d'un centre de ressources illettrisme départemental :

- 1) Détecter, évaluer et prévenir les situations d'illettrisme ;
- 2) Améliorer la formation à tous les niveaux ;
- 3) Créer des partenariats entre les élus, les acteurs de la culture et ceux de l'action sociale ;
- 4) Piloter et organiser les initiatives.

L'ILLETTRISME EN MOTS

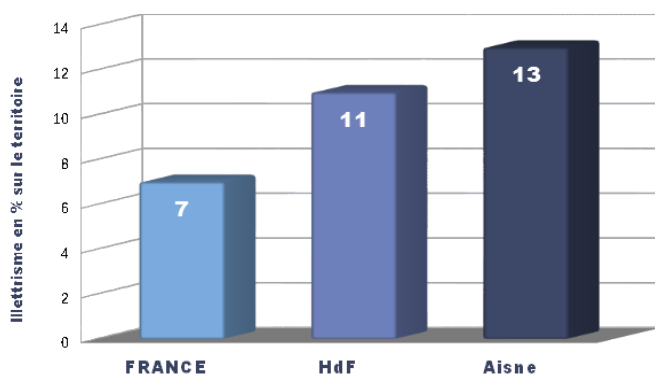
Il est important de bien distinguer les différentes notions, liées aux difficultés qui n'appellent pas la même réponse.



L'illettrisme est un problème spécifique, complexe, invisible mais **présent partout**. Souvent induit par des causes qui se combinent entre elles : un passé scolaire douloureux, des situations de rupture, de difficultés familiales, professionnelles, sociales, des situations de travail où le recours à l'écrit n'est pas nécessaire. L'illettrisme peut être à l'origine de l'effritement des compétences de base lorsqu'elles ne sont pas utilisées, pratiquées, voire des problèmes de santé.

Les personnes en situation d'illettrisme peuvent souffrir dans leur vie quotidienne, parce qu'il provoque un sentiment de dévalorisation de soi en générant des difficultés à communiquer, à s'exprimer ou à échanger. Ces lacunes constituent un obstacle à l'utilisation des biens ou des services, à l'accès aux soins, au logement, mais peuvent aussi contrarier l'acquisition de nouvelles connaissances, l'adaptabilité aux changements dans son entreprise, voire compromettre l'accès à l'emploi. Plus largement, c'est la vie sociale et culturelle de ces personnes qui en pâtit.

L'ILLETTRISME EN CHIFFRES



Selon les derniers chiffres disponibles (IVQ INSEE 2011), le taux de personnes âgées de 18 à 65 ans et ayant été scolarisées en France en situation d'illettrisme est estimé à 13 % dans l'Aisne, contre 11 % en région Hauts-de-France, alors qu'il est de 7 % pour l'ensemble du territoire métropolitain.

Le taux de jeunes âgés de 16/17 ans en « difficulté de lecture » est quant à lui de 17,2 % dans le département contre 11,5 % en France métropolitaine (sur 710 000 jeunes testés en 2019 dans le cadre des Journées défense et citoyenneté).

Dans l'Aisne, le chômage (dont le taux atteignait 12,4 % au 3^e trimestre 2020) et la pauvreté (18,4 % en 2018) peuvent venir se cumuler à l'illettrisme, pour alimenter l'isolement et le déclassement d'une partie de la population.

Ces chiffres représentent **des hommes et des femmes dont l'autonomie quotidienne** s'en trouve affectée et dont l'accès aux droits peut être compromis. Être en difficulté avec la lecture, l'écriture ou le calcul, c'est également devoir faire face à des difficultés plus importantes, dans l'accomplissement de ses démarches d'information, d'orientation, ou lors de l'élaboration d'un projet professionnel ou de formation. C'est également être en difficulté face à la lecture de message d'avertissement et de consignes de sécurité.

L'ILLECTRONISME, UN ENJEU CROISSANT

A l'occasion du rendez-vous national 2020 du Numérique en commun qui s'est tenu le 17 novembre 2020, Madame Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, indique que « *On l'a vu lors du premier confinement : toute une partie de la population ne peut pas, ne sait pas se servir correctement du numérique. Et cela concerne toutes les générations ! Les jeunes aussi, car il ne s'agit pas seulement d'être à l'aise sur son smartphone pour réussir à faire des démarches en ligne, faire un CV, s'inscrire à l'université ou dans un centre d'apprentissage...* ».

Télétravail, e-commerce, télé-médecine, démarches en ligne, formation à distance ou simples échanges virtuels avec ses proches : « Le numérique peut participer à une meilleure qualité de vie en permettant de vivre et de travailler partout, notamment dans les campagnes, ce qui contribue à réduire les fractures territoriales.

D'après les analyses de l'INSEE, 13 % de la population ne dispose pas d'un accès à internet depuis son domicile et dans les Hauts-de-France ce sont 800 000 habitants qui se trouvent en situation d'illectronisme. Cette part varie de 13 à 25 % selon les EPCI, et se trouve être le plus élevé en Thiérache, dans le Ternois, en Picardie maritime et à l'est de la Somme, soit des territoires où la population est plus âgée, plus souvent peu ou pas diplômée et où les actifs sont majoritairement des ouvriers ou des agriculteurs.

L'ILLETTRISME, UNE CAUSE NATIONALE

Dans un communiqué de presse du mois de septembre 2020, le gouvernement appelait tous les acteurs – branches professionnelles, organisations syndicales, collectivités, associations, OPCO, entreprises – à travailler conjointement pour élaborer des réponses efficaces, coordonnées et adaptées aux 2,5 millions de personnes, soit une personne sur quinze, en situation d'illettrisme. Cette volonté est réaffirmée dans la feuille de route, issue du rapport de Messieurs Christian JANIN et Yves HINNEKINT, dont le déploiement est confié à l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).



Créée en 2000, l'ANLCI agit de concert tant avec les institutions, qu'avec les acteurs de terrain œuvrant dans la lutte contre l'illettrisme.

Son champ d'actions comprend :

- la mesure de l'illettrisme (par l'aide à l'élaboration et à la conduite d'études) ;
- l'élaboration et diffusion d'un cadre commun de référence ;
- l'impulsion et la coordination de projets ;
- la conclusion d'accords-cadres avec les réseaux qui s'engagent en faveur de la lutte contre l'illettrisme.

L'agence contribue également à travers son action à la diffusion de bonnes pratiques favorisant la mutualisation et le transfert d'expériences entre les différents acteurs. Un autre volet de son champ d'action comprend la mise en place de sessions de professionnalisation visant à monter en compétences les différents acteurs de la lutte contre l'illettrisme, ainsi que la mise à disposition d'outils et de ressources.

A l'échelon régional, le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) dispose d'un correspondant illettrisme – ANLCI, dont la mission est notamment d'informer et de coordonner les acteurs du territoire. À ce titre, des réunions de mobilisation et de coordination sont conduites pour organiser notamment les Journées nationales d'actions contre l'illettrisme (JNAI). La présence d'un chargé de mission régional permet également de faire le lien entre les services de l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile.

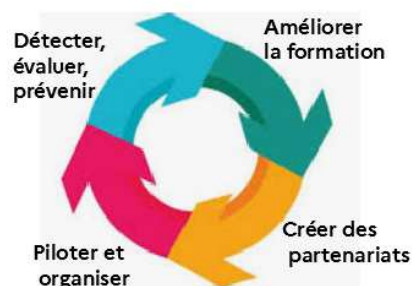
L'ANLCI a en outre ouvert un **numéro vert**, « **Illettrisme info service** » au **0 800 11 10 35**, destiné à toutes personnes cherchant de l'aide, des informations, des conseils sur l'illettrisme.

0 800 11 10 35
illettrisme info service

LE PLAN DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

2013	L'illettrisme est déclaré grande cause nationale
14 janvier 2016	Journée de sensibilisation et de formation à la lutte contre l'illettrisme, à la préfecture de l'Aisne
9 septembre 2020	Séminaire sur la lutte contre l'illettrisme, organisé par le préfet de l'Aisne
Mars 2021	Présentation du plan illettrisme et illectronisme du département de l'Aisne
Automne 2021	Ouverture du centre de ressources illettrisme du département de l'Aisne

Pour prévenir et combattre l'illettrisme et l'illectronisme, la feuille de route présentée acte de vingt actions :



Détecter, évaluer et prévenir les situations d'illettrisme

1. Prendre en compte les jeunes repérés en difficulté de lecture lors des « **Journées défense et citoyenneté** »
2. Évaluer pour mieux orienter les bénéficiaires dès leur entrée dans le dispositif de la « **Garantie jeunes** »
3. **Former les agents des services publics et les employeurs** à la détection des situations d'illettrisme
4. **Évaluer les besoins de formation en « français langue étrangère »** des nouveaux arrivants et compléter l'offre de l'Office français de l'immigration et de l'intégration

Améliorer la formation à tous les niveaux

5. Mettre en place une **plateforme de suivi et d'évaluation** des situations d'illettrisme et d'illectronisme détectées (évaluation et proposition de formations adaptées aux projets des personnes)
6. **Suivre les parcours de formation des publics** en situation d'illettrisme et d'illectronisme (formation des professionnels accompagnants : conseillers Pôle emploi, Missions locales, travailleurs sociaux...)
7. Mettre en place des **conseillers numériques et des espaces de formation** dans tous les espaces France Services et au sein des services publics
8. **Accroître l'offre de formation pour adultes** dans tous les territoires peu couverts, via notamment l'ouverture des écoles aux parents pour conduire des formations (formation continue, parentalité, etc.) et la valorisation des bâtiments inutilisés

9. Développer l'utilisation de la **Machine à Lire**
10. Proposer dans tous les territoires du département un **soutien périscolaire adapté** aux élèves repérés en difficulté lors des évaluations nationales

Créer des partenariats entre élus, acteurs de la culture et ceux de l'action sociale

11. Définir des **stratégies locales** de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, cohérentes avec la stratégie de lutte contre la pauvreté et avec les politiques de retour à l'emploi et de formation du Département et de la Région
12. Développer la lecture et les pratiques culturelles pour les plus jeunes (« **nourrissage culturel** »)
13. Mettre en place les **actions de promotion de la lecture et des pratiques culturelles**
14. Développer un projet culturel, numérique et de formation pour lutter contre l'illettrisme autour du projet de **Cité internationale de la langue française** (Château de Villers-Cotterêts)
15. **Accompagner les publics spécifiques** (gens du voyage, personnes en situation de handicap...) avec les acteurs chargés de leur prise en charge
16. Promouvoir la lutte contre l'illettrisme à travers la **célébration des écrivains et artistes de l'Aisne** (dont Alexandre Dumas, Jean de la Fontaine en 2021, Camille Claudel en 2022)

Piloter et organiser les initiatives

17. **Créer un centre de ressources illettrisme** et illectronisme (recensement et suivi des actions, portage de la plateforme, conseil et accompagnement des structures, veille sur les appels à projets...)
18. **Organiser l'accompagnement numérique** dans le département (recours à l'intelligence artificielle, stratégie locale de mise en cohérence des différentes actions : transformation numérique de l'école, Pass Numérique, médiateurs numériques...)
19. Inclure la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme comme une **priorité dans les politiques publiques territorialisées** (politique de la ville, contrats de relance et de transition écologique, Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache)
20. Mettre en place un **coordonnateur départemental de la feuille de route** auprès du préfet et du sous-préfet à la relance pour animer le comité départemental et les instances opérationnelles qui en dépendront

Les actions efficaces contre l'illettrisme passent par la mobilisation et la coordination de l'ensemble des acteurs de la société civile, dans des projets menés en cohérence avec les politiques publiques, à toutes les échelles des territoires, en se référant à la définition claire et commune de l'illettrisme proposée par l'ANLCI.

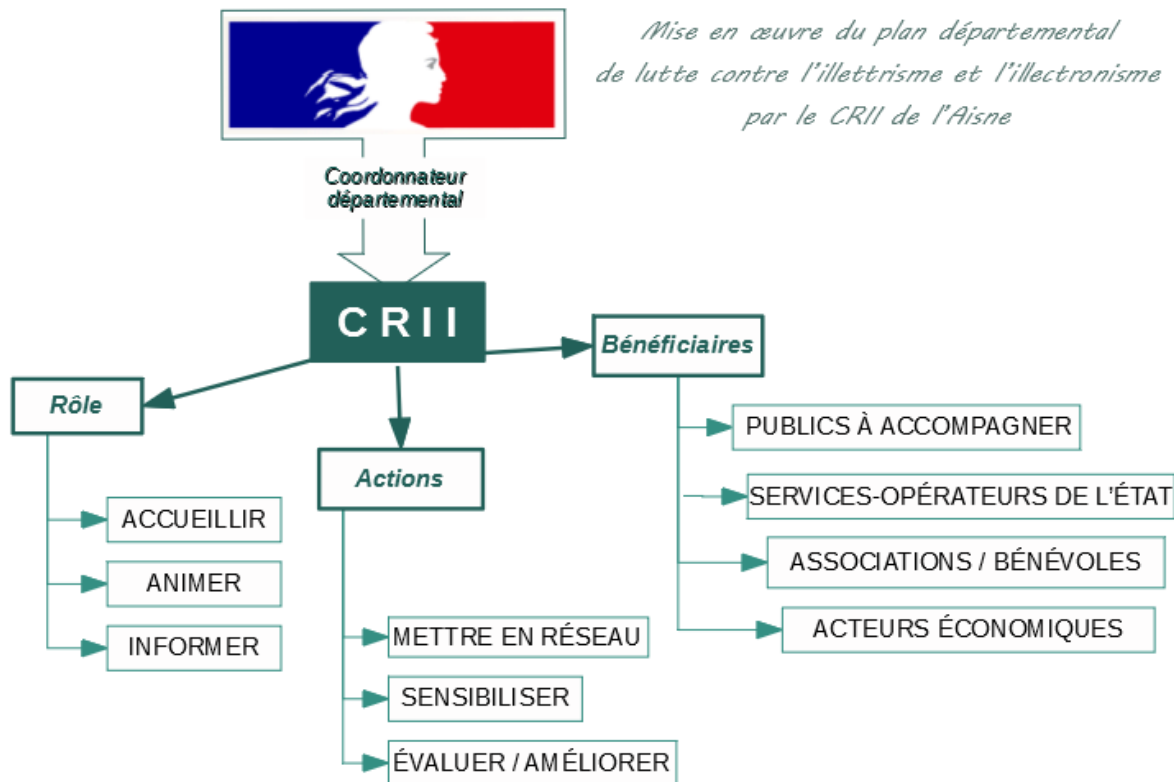
Faire reculer l'illettrisme, c'est agir pour une véritable émancipation et permettre que la société toute entière progresse.

CONCRÈTEMENT : LE CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME

L'un des axes forts du plan départemental de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme est la création d'un centre de ressources illettrisme. Il s'agit de disposer d'une structure pouvant **accueillir des formations, animer un réseau et informer le public et les décideurs locaux** sur la problématique de l'illettrisme dans l'Aisne.

Pour en trouver le porteur dans le département de l'Aisne, l'appel à projet a été lancé il y a une semaine. Le choix doit intervenir début avril.

L'ensemble des régions de France métropolitaine hors Corse possède au moins un centre de ressources illettrisme. On en dénombre 36 aujourd'hui.



Les actions mises en œuvre et les efforts de chacun doivent en effet être coordonnés pour leur donner une direction, une force et une cohérence, en nous appuyant sur trois principes :

- Traiter toutes les situations. Cela suppose de détecter, convaincre et prendre en compte chaque personne en situation d'illettrisme, grâce à une chaîne d'action réactive, avec des solutions qui répondent aux projets personnels et professionnels de chacun ;
- Agir localement. Les solutions se construisent sur les territoires de vie des personnes. La centralisation est utile pour piloter et améliorer l'expertise mais les parcours ne pourront être traités qu'au plus près des personnes concernées ;
- Réunir les univers et les pratiques. La lutte contre l'illettrisme souffre des cloisonnements entre l'éducation, la formation continue, la culture, l'action sociale. Le projet de Cité internationale de la langue française et le plan « Territoires numériques éducatifs » doivent nous montrer le chemin d'une action ambitieuse et partagée.

CONCRÈTEMENT : LES CONSEILLERS NUMÉRIQUES

Un soutien exceptionnel et inédit en faveur de l'inclusion numérique dans le cadre du plan de relance : un investissement de 250 millions d'euros pour accompagner les Français en difficulté avec le numérique autour de 3 axes :

1. **Un soutien aux réseaux de proximité** qui proposent des activités numériques, par la conception de dispositifs qui facilitent l'accompagnement des habitants dans leurs usages numériques ;
2. **4000 conseillers numériques France Services formés** proposant des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des Français ;
3. **Des outils simples et sécurisés indispensables aux aidants** (*travailleurs sociaux, agents de collectivité territoriale, etc.*) pour leur permettre de mieux accompagner les Français qui ne peuvent pas faire leurs démarches administratives seuls.

Les missions du conseiller numérique France Services :



Soutenir les Français dans leurs usages quotidiens du numérique



Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques



Rendre autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne seul.

L'Aisne bénéficie déjà de 34 postes, pour un budget total de 1,5 million d'euros sur deux ans, représentant un des efforts les plus importants de France. Parmi ceux-ci, le Conseil départemental en déploiera 16 sur l'ensemble du département.

CONCRÈTEMENT : DES OUTILS EXISTANTS À PROMOUVOIR

La « Machine à lire » :

Il s'agit d'une application gratuite pour tablette ou ordinateur qui alterne des phases d'écoute et des phases de lecture d'un livre. Elle a été développée par Alain Bentolila, professeur à l'Université Paris-Descartes. Au fur et à mesure, l'application va dessiner la courbe de lecture. Elle fonctionne comme un entraînement sportif qui permet d'acquérir une aisance en lecture. La Machine à Lire ne s'adresse pas qu'aux enfants et s'avère pertinente tant pour les adolescents, les jeunes adultes qui ne lisent pas que pour les retraités qui en ont perdu le goût ou l'habitude.

Ev@gill : <http://www.evagill.fr>

Cet outil numérique, mis à disposition gratuitement par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'illettrisme (ANLCI) depuis décembre 2020, permet l'évaluation de la gestion des situations d'illettrisme en milieu professionnel.

Evacob : evacob.ouilearn.com

Plateforme d'évaluation qui permet de tester efficacement la maîtrise de l'écrit (lecture, compréhension, écriture), de la compréhension orale et des opérations mathématiques que l'on peut rencontrer dans la vie courante (calculs, problèmes, etc.). L'exploitation des résultats permet de mettre en valeur les compétences déjà acquises et d'aboutir à un bilan individuel précis.